



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

**Adhésion à l'Association 'Fédération Nationale des Collectivités
Territoriales pour la Culture'**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060080

Communication

**Adhésion à l'Association 'Fédération Nationale des Collectivités
Territoriales pour la Culture'**

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort souhaite renouveler son adhésion en 2006 à l'Association « Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture » (F.N.C.C), dont le siège est à Saint Etienne, afin de renforcer son partenariat.

L'Association a pour but

1°) de contribuer à la définition des politiques culturelles publiques et de coordonner la réflexion des collectivités territoriales dans leur mise en œuvre,

2°) d'assurer l'information et la formation des élus territoriaux, notamment au moyen de son Centre de Formation des Elus,

3°) de représenter les collectivités territoriales adhérentes auprès des pouvoirs publics et particulièrement du Ministère de la Culture,

4°) de développer également des échanges internationaux en vue notamment de susciter une réflexion et d'élaborer des propositions dans le cadre nouveau de la politique culturelle européenne.

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale de l'association. Le montant pour l'année 2006 s'élève à 700,00 € pour la ville de Niort.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget 011 chapitre 0200 article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Niort à l'Association Communication Publique.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser la cotisation annuelle qui s'élève, pour l'année 2006, à 700,00 € pour la ville de Niort.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette structure.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Jeanine BIMES

[Ordre du jour](#)